



## ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT N°A2024\_SG003

### DIGOIN - AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - FERMETURE TEMPORAIRE

Le Président de la Communauté de Communes Le Grand Charolais,

Vu l'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la compétence de la Communauté de Communes Le Grand Charolais en matière de création, d'aménagement, d'entretien et de gestion des aires d'accueil des gens du voyage,

Considérant la nécessité de réaliser des opérations de nettoyage suite à l'épisode d'inondation qui a eu lieu sur l'aire d'accueil des gens du voyage située à Digoin,

Considérant l'opportunité de réaliser dans le même temps des travaux d'entretien de ladite aire,

Considérant la nécessité de fermer cette aire durant la période de réalisation des opérations de nettoyage et des travaux,

#### ARRETE

**Article 1 :** L'aire d'accueil des gens du voyage, située à Digoin, est fermée temporairement du 18 décembre 2023 au 29 janvier 2024 pour la réalisation d'opérations de nettoyage suite à une inondation et la réalisation de travaux.

**Article 2 :** Pendant la période de fermeture, les personnes souhaitant séjourner sur l'aire ont la possibilité de s'installer, en fonction des disponibilités, sur les autres aires d'accueil du territoire de la Communauté de Communes Le Grand Charolais.

**Article 3 :** Durant la fermeture, seules les personnes ou sociétés habilitées par la Communauté de Communes pourront pénétrer sur l'aire d'accueil.

**Article 4 :** Le présent arrêté est affiché à l'entrée de l'aire d'accueil située à Digoin. Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publicité, devant le Tribunal administratif de Dijon (22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon CEDEX).

**Article 5 :** Le Président de la Communauté de communes, la Directrice Générale des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera mis en ligne sur le site internet du Grand Charolais.

Fait à Paray Le Monial, le  
8 janvier 2024



Mis en ligne le :

**Gérald GORDAT**  
**Président du Grand Charolais**